



## Temps complet et statut de salarié

Par **frakka**, le **18/01/2011** à **22:06**

Bonjour,

Est-ce que seuls les salariés peuvent justifier d'une activité à temps complet??

Si je suis indépendant mais que je travaille exclusivement et à temps complet pour une autre personne qui possède une entreprise. Puis-je demander une attestation prouvant que je travaille à temps complet pour cette personne ?

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **18/01/2011** à **23:02**

Bonjour,

Tout dépend de l'activité exercée et des modalités de l'exercice ainsi que de votre statut...

Maintenant c'est à cette personne de décider si elle veut vous délivrer une telle attestation...

Par **frakka**, le **19/01/2011** à **08:24**

merci pour votre réponse. Pour compléter et répondre à vos propres questions, je travaille en tant qu'agent immobilier au début sous le statut d'agent commercial puis maintenant sous le statut d'auto-entrepreneur.

Par **P.M.**, le **19/01/2011** à **15:09**

Bonjour,

Ma réponse précédente ne change pas mais il faudrait savoir si vous avez un lien de subordination directe avec ce que l'on pourrait considérer comme votre employeur...

Par **frakka**, le **21/01/2011** à **14:40**

Que voulez-vous dire par subordination, vous savez que de nos jours la plupart des agences n'emploient plus de salariés mais finalement ont fait exactement la même chose, cela facilite l'employeur au détriment de la personne qui travaille pour l'agence qui ne peut pas semble-t-il justifier après coup d'un emploi à temps complet.

Par **P.M.**, le **21/01/2011** à **15:14**

Bonjour,

C'est bien là où je veux en venir car pour moi c'est un véritable abus de droit en plus facilité par le statut d'autoentrepreneur même si certains se félicitent de son succès qui ne fait qu'augmenter la précarité professionnelle dans toutes ses conséquences...

Par **frakka**, le **22/01/2011** à **11:59**

merci pour vos réponses,  
il me semble donc qu'il n'y ait pas beaucoup de solutions.  
cordialement